

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION DU DIPLOME PROFESSIONNEL D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

1. DEFINITION DU METIER

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R.4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, l'activité est encadrée par les articles R 2324-16 à R2324-47 du code de la santé publique.

Il dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

2. FINALITE ET UTILISATION DU REFERENTIEL FORMATION

Les éléments constitutifs du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture sont :

- le référentiel d'activités du métier ciblées par le diplôme;
- le référentiel de compétences du diplôme;
- le référentiel de certification du diplôme : les compétences, les critères, les modalités et les outils d'évaluation;
- le référentiel de formation du diplôme.

Le référentiel de formation à la profession d'auxiliaire de puériculture décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir des référentiels d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

Ce référentiel comprend huit modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des huit unités de compétences du diplôme professionnel. Chaque compétence est constitué d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

Le référentiel de formation précise pour chaque module : les objectifs de formation, les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage, les critères et les modalités d'évaluation et de validation.

Les objectifs de formation décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de certification du diplôme. Ils correspondent à l'exigence minimum requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice des activités du métier d'auxiliaire de

puériculture. Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au "cœur" du métier.

Les critères d'évaluation de la compétence permettent d'en assurer la maîtrise. Ils sont établis en fonction des objectifs de formation. Les indicateurs, modalités et outils d'évaluation et de validation sont élaborés par les instituts de formation en fonction des objectifs pédagogiques fixés.

3. PRINCIPES ET METHODES PEDAGOGIQUES

- **Progression**

Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression professionnelle peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers. Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

- **Initiative**

Les objectifs pédagogiques sont déclinés au sein des instituts de formation dans un projet pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation. Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.

- **Individualisation**

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

4. DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1 435 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit:

- Enseignement en institut de formation: 17 semaines, soit 595 heures
- Enseignement en stage clinique: 24 semaines, soit 840 heures

Durant la formation, les élèves bénéficient de congés:

- 3 semaines pour les élèves débutant une scolarité en septembre
- 7 semaines pour les élèves débutant une scolarité en janvier

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de trente cinq heures par semaine.

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Les stages cliniques sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extra-hospitaliers, au sein de structures

bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social. Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction. Il est recommandé que le tuteur puisse bénéficier d'une formation spécifique.

Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'institut de formation et le responsable de l'encadrement de l'élève dans la structure d'accueil. Il définit, à partir des ressources éducatives de la structure et du niveau de formation de l'élève, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation.

5. MODULES DE FORMATION ET STAGES

Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

- *Les modules de formation*

correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
5 semaines (175 heures)

Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
2 semaines (70 heures)

Module 3 : Les soins à l'enfant
4 semaines (140 heures)

Module 4 : Ergonomie
1 semaine (35 heures)

Module 5 : Relation - Communication
2 semaines (70 heures)

Module 6 : Hygiène des locaux
1 semaine (35 heures)

Module 7 : Transmission des informations
1 semaine (35 heures)

Module 8 : Organisation du travail
1 semaine (35 heures)

L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et sociales et de l'étude des pathologies, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les enseignements sont assurés par les enseignants permanents de l'institut et des intervenants extérieurs. Pour ces derniers, les équipes pédagogiques privilégieront le recrutement de professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

- *Les stages*

- dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun, soit 4 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Un stage en service de maternité

- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades
- Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'Aide Sociale à l'Enfance
- Un stage optionnel

Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

- lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unité de formation. Chaque unité correspond à un module d'enseignement théorique et, pour six modules sur huit, un stage clinique qui lui est rattaché :

Unités de formation	Modules de formation	Stages cliniques
Unité 1	Module 1 : 5 semaines	6 semaines
Unité 2	Module 2 : 2 semaines	4 semaines
Unité 3	Module 3 : 4 semaines	6 semaines
Unité 4	Module 4 : 1 semaine	2 semaines
Unité 5	Module 5 : 2 semaines	4 semaines
Unité 6	Module 6 : 1 semaine	2 semaines
Unité 7	Module 7 : 1 semaine	Pas de stage
Unité 8	Module 8 : 1 semaine	Pas de stage
Total	17 semaines	24 semaines

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

6 - PRESENTATION DES MODULES

Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne.

Compétence : Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif.

Objectifs de formation :

Etre capable de :

- Identifier les manifestations liées aux besoins essentiels de l'enfant en fonction de son âge et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de ses parents ou de sa famille ;
- Repérer les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant ainsi que son degré d'autonomie en lien avec son niveau de développement et ses potentialités ;
- Apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et la mobilité en l'adaptant aux besoins et aux capacités de l'enfant et en respectant les règles d'hygiène, de pudeur et de sécurité ;
- Proposer, initier, animer et adapter des activités d'éveil et des jeux pour favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant et faciliter sa sociabilisation ;
- Aménager des espaces de jeux, d'activités, de sommeil, de temps libre en favorisant l'autonomie de l'enfant ;

- Repérer les réactions de l'enfant avec sa famille et les réponses apportées par les parents ;
- Aider, accompagner et conforter les parents dans leur rôle éducatif, les associer aux soins en développant leur autonomie.

Savoirs associés

- *théoriques et procéduraux*

- **Développement de l'enfant :**

- le développement somatique de l'enfance jusqu'à l'adolescence ;
- le développement psychomoteur de l'enfant ;
- le développement psychologique de l'enfance jusqu'à l'adolescence.

- **Grandes étapes du développement de l'enfant :**

- la vie intra-utérine ;
- les premières semaines de la vie ;
- la première année de la vie ;
- les deuxièmes et troisièmes années de la vie ;
- de 3ans à 6ans ;
- de 6ans à l'adolescence ;
- l'adolescence ;
- les conditions favorables au développement de l'enfant.

- **Politique de Santé :**

- les différentes définitions de la santé ;
- la santé publique : politiques de santé et actualités sur les plans de santé publique ;
- la prévention : prévention des risques liés à une alcoolisation fœto-maternelle ;
- les risques biologiques (NRBC) : conduite à tenir et gestes à éviter ;
- les risques sanitaires ;
- le système de santé français.

- **Politique sociale, familiale et d'accueil de jeunes enfants :**

- la protection maternelle et infantile ;
- l'aide sociale à l'enfance ;
- statut juridique de l'enfant et de sa famille ;
- les prestations familiales ;
- l'action sociale en faveur des familles ;
- les différents modes d'accueil des jeunes enfants ;
- la politique du handicap.

- **Le soin :**

- les conceptions du soin : prendre soin de..., faire des soins, avoir soin, ;
- l'accompagnement ;
- les pratiques professionnelles de l'auxiliaire de puériculture.

- **Principes éducatifs :**

- l'indépendance et autonomie ;
- la socialisation ;
- la sur et sous stimulation ;
- les jeux et jouets.

- **Psychopédagogie :**

- les principaux courants pédagogiques appliqués chez l'enfant ;
- la place du jeu dans le développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence ;
- les critères de qualité et les normes de sécurité des jeux et des équipements ;

- Les différents domaines d'activités :
 - jeu spontané ;
 - activités et jeux moteurs ;
 - activités et jeux d'eau ;
 - activités et jeux autour du langage ;
 - activités et jeux autour de la manipulation ;
 - activités et jeux autour de la trace écrite ;
 - activités et jeux cognitifs ;
 - activités et jeux symboliques ;
 - activités et jeux autour de l'éveil musical.

. Environnement de l'enfant :

- l'histoire de l'enfance ;
- le groupe familial, les groupes sociaux ;
- l'environnement culturel : religions, rites, habitudes , valeurs, coutumes.... ;
- la place de l'enfant dans les différentes cultures ;
- l'évolution des différents types de familles ;
- la légitimité professionnelle et respect des valeurs et culture ;
- l'influence de l'environnement sur le développement de l'enfant.

Parentalité :

- le passage de la conjugalité à la parentalité ;
- la naissance du sentiment paternel, du sentiment maternel ;
- l'attachement, la séparation, l'individuation ;
- les droits et devoirs des parents ;
- la filiation, le nom, l'autorité parentale ;
- les droits des enfants ;
- le rôle du père et de la mère dans le développement de l'enfant ;
- le travail de la femme.
- la coopération de l'auxiliaire de puériculture avec les parents ;

. Maltraitance :

- la définition et les signes de maltraitance et de négligence ;
- les facteurs de risque et les situations qui favorisent la maltraitance ;
- la prévention de la maltraitance ;
- la réglementation en vigueur ;
- les comportements de l'auxiliaire de puériculture face à une situation de maltraitance.

. Handicap :

- la définition des principaux types de handicap chez l'enfant : moteur, sensoriel, mental ;
- le dépistage des handicaps ;
- l'approche psychologique du handicap ;
- les répercussions du handicap : aspects physiques, psychologiques et sociaux ;
- l'intégration de l'enfant en situation de handicap en milieu ordinaire.
- politique vis-à-vis de l'enfant en situation de handicap

• Savoirs pratiques

. Suivi du développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence :

- l'observation du développement psychomoteur et affectif ;
- l'observation du développement somatique ;
- l'observation des habitudes de l'enfant .

. Lavage simple des mains

. Les soins d'hygiène corporelle :

- le bain ;

- la toilette ;
- les soins spécifiques du nouveau né ;
- l'hygiène bucco dentaire.

. Installation de l'enfant :

- l'habillement pour garantir le confort de l'enfant ;
- l'organisation de l'espace et de l'environnement pour faciliter l'autonomie et garantir la sécurité.

. Equilibre et l'hygiène alimentaire :

- la préparation et conservation des biberons et des repas ;
- la mise en place des conditions favorables à la prise des biberons ;
- l'accompagnement de l'allaitement ;
- les laits infantiles et la diversification alimentaire du nourrisson ;
- la mise en place des conditions favorables à la prise des repas : stimulation de l'enfant pour développer ses goûts, ses potentialités ;
- le nettoyage et stérilisation du matériel.

. Sommeil :

- l'installation de l'enfant pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort ;
- la mise en place des conditions favorables à l'endormissement : atmosphère calme, lutte contre les nuisances, aération de la chambre.

. Elimination :

- les changes adaptés au développement de l'enfant ;
- l'installation de l'enfant pour permettre l'élimination urinaire et fécale ;
- la mise en place des conditions favorables à la maîtrise des sphincters.

. Activités d'éveil :

- le choix du jeu ou de l'activité en lien avec le potentiel de l'enfant ;
- la valorisation du potentiel de l'enfant enfants sain, handicapé ou malade, pour développer son autonomie et sa socialisation ;
- l'organisation de jeux, d'activités, d'ateliers psychopédagogiques, de spectacles en soutenant le plaisir, la détente, la créativité... ;
- le maintien du jeu dans tous les soins et activités de la vie quotidienne ;
- la proposition de sorties culturelles.

. Soutien à la parentalité :

- attitude permettant la rencontre et l'échange ;
- recherche de l'adhésion des parents ;
- encouragement des initiatives d'activités et de soins des parents ;
- organisation des temps d'accueil, d'échange d'informations ;
- valorisation de l'enfant ;
- attitude respectueuse et sécurisante visant l'autonomie des parents (se prennent en charge eux-mêmes).

• ***Niveau d'acquisition et limites d'exigence***

Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités de la vie quotidienne de l'enfant. L'apprentissage de la démarche d'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées.

Les pratiques professionnelles de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordées en lien avec son champ de compétences.

• ***Evaluation***

Critères de résultat :

- Les activités réalisées avec l'enfant et les soins sont adaptées à :

- . son âge ;
- . ses capacités psychomotrices et psycho-affectives (motricité, niveau de langage,...) ;
- . sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de ses parents ou de sa famille ;
- . ses réactions avec les adultes et les autres enfants.
- Les activités choisies et proposées visent à développer :
 - . la créativité, les initiatives, le plaisir, l'intérêt, la découverte ;
 - . l'estime de soi et l'autonomie ;
 - . la sociabilisation de l'enfant.
- La sécurité affective est recherchée.
- Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.
- L'intimité et la pudeur en relation avec l'âge de l'enfant sont respectées.
- L'adhésion et la participation de l'enfant sont recherchées.

Critères de compréhension :

- Le candidat explique comment il recueille les données relatives aux besoins de l'enfant.
- Le candidat explique comment il identifie les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant, son degré d'éveil, d'autonomie et ses capacités de développement.
- Le candidat identifie et explique le lien entre les besoins de l'enfant et son âge, ses habitudes de vie, son environnement.
- Le candidat explique comment il repère les réactions de l'enfant avec sa famille et les réponses apportées par les parents.
- Le candidat explique comment il associe les parents aux soins et aux activités et les rassure

Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.

Compétence : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Apprécier les changements dans l'état clinique et le comportement de la personne en relation avec son âge et son évolution
- Identifier les signes de détresse et de mal-être
- Identifier et mesurer la douleur
- Mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques, les échelles de mesure et réaliser les courbes de surveillance
- Identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie
- Identifier les risques liés aux situations spécifiques de l'enfant, de la personne âgée, de la personne handicapée, de la personne dépendante
- Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter
- Repérer les risques de maltraitance et alerter

Savoirs associés

- *théoriques et procéduraux*

. **Anatomie et physiologie du corps humain** : les organes des sens, les systèmes neuromusculaire, osseux, cardio-circulatoire, respiratoire, uro-génital, digestif, endocrinien.

. **Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses.**

. **Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne** : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la douleur et son expression, la souffrance, le deuil.

. **Notion de maladie** :

- lien entre santé et maladie ;
- maladie somatique et maladie psychique ;
- les processus pathologiques ;
- les situations de soins.

. **Paramètres vitaux** :

- mesure quantitative et qualitative ;
- signes d'alerte.

. **Sémiologie et vocabulaire médical** : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie.

. **Démarche d'observation d'une situation** : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte et urgence.

. **Règles d'hygiène et de sécurité dans la mesure des paramètres vitaux.**

• *Savoirs pratiques*

. **Mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant** : pulsations, température, pression artérielle, fréquence respiratoire, respiration, mensurations, conscience et volume urinaire.

. **Surveillance des signes cliniques** : couleur de la peau et des téguments, vomissements, selles, urines.

. **Observation de la douleur et du comportement.**

. **Réalisation de prélèvements non stériles** : selles, urines, expectorations.

. **Utilisation des outils de mesure.**

. **Transcription de la mesure des paramètres vitaux** : réalisation de courbes de surveillance.

• *Niveau d'acquisition et limites d'exigence*

Les connaissances en anatomie et physiologie permettent de comprendre le fonctionnement du corps humain. L'enseignement décrit le fonctionnement des grands systèmes sans rentrer dans l'anatomie de chaque organe.

Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitudes de leur mesure. L'identification des signes et des seuils d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque.

Les modalités de signalement de l'alerte en cas de risques sont développées.

• *Evaluation*

Critères de résultat :

- La mesure des différents paramètres (température, diurèse, fréquence cardiaque, tension artérielle, fréquence respiratoire, poids, taille) est effectuée avec fiabilité.
- Le lien entre la mesure des paramètres et le stade de développement de l'enfant ou l'état habituel de la personne est fait
- Les changements d'état et situations à risque sont repérés et les interlocuteurs compétents sont alertés en fonction du degré de risque.

Critères de compréhension :

- Le candidat explique comment il observe l'état de la personne et fait le lien entre les résultats de cette observation et les risques potentiels.

- Le candidat identifie des signes de détresse et de douleur en lien avec l'état et la pathologie de la personne.
- Le candidat fait des liens entre les modifications de l'état de la personne et les risques potentiels.
- Le candidat explique comment il identifie les risques de maltraitance et sa façon de réagir

Module 3 : Les soins à l'enfant.

Compétence : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Sélectionner les informations relatives à la situation de vie concernant les enfants
- Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors des soins
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à l'enfant
- Organiser l'activité de soin en fonction de l'enfant, de la présence de ses parents et de l'environnement
- Choisir le matériel approprié au soin
- Réaliser les soins dans le respect de l'enfant, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil
- Adapter ses interventions lors de la réalisation de soins¹ avec l'infirmier, la puéricultrice ou la sage-femme
- Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de l'enfant, à son âge et à ses habitudes de vie
- Apprécier le bon déroulement du soin et réajuster le cas échéant

Savoirs associés

- ***théoriques et procéduraux***

. **Concepts** : santé, maladie, handicap, douleur, mort.

. **Vocabulaire professionnel.**

. **Notions élémentaires de physiopathologie des différents appareils du corps humain :**

- la fonction respiratoire : rhinopharyngite, asthme, broncho-pneumopathie, laryngite aiguë, angine, otite aiguë ;
- la fonction circulatoire : hémorragie externe ;
- la fonction digestive : vomissements, diarrhée aiguë, constipation, déshydratation ;
- la fonction urinaire : infection urinaire, glomérulonéphrite ;
- la fonction locomotrice : luxation congénitale de la hanche, malformation des pieds, traumatismes courant ;
- les affections neurologiques : convulsions, méningites, myopathie... ;
- les affections de la peau et des muqueuses : dermatoses, stomatites, muguet, conjonctivites, parasitoses ;
- les maladies infectieuses : maladies éruptives et non éruptives ;
- les affections psychiatriques : névrose, psychose, anorexie, boulimie, autisme ;
- les affections chirurgicales : appendicite, hernie, torsion de testicule, invagination intestinale aiguë, occlusion intestinale aiguë, sténose du pylore ;

¹ Cf. le référentiel d'activités du DPAP, activités 1 et 3

- les affections diverses : mucoviscidose, diabète, rachitisme, hypotrophie, mort subite, oncologie.... ;

- les gestes d'urgence

. Autour de la naissance :

- notions de génétique ;

- la planification familiale : contraception, IVG ;

- la conception, grossesse ;

- l'accouchement, suites de couches ;

- l'accueil et soins du nouveau-né en salle de travail ;

- le nouveau né et les relations avec son entourage ;

- les potentialités sensorielles et émotionnelles du nouveau né ;

- l'accueil et organisation du séjour en maternité ;

- l'adaptation du nouveau né à la vie extra utérine ;

- les situations particulières : naissance d'un enfant prématuré, naissance d'un enfant en situation de handicap ;

- les notions législatives et réglementation (filiation, autorité parentale, prestations...).

. Soins palliatifs et accompagnement en fin de vie :

- les aspects culturels de la mort ;

- les notions législatives et réglementaires ;

- les différentes étapes de l'évolution psychologique de l'enfant en phase terminale ;

- les soins palliatifs : soins d'hygiène et de confort aux enfants en fin de vie ;

- l'accompagnement de l'enfant, de sa famille, de la fratrie ou de son entourage ;

- soutien de la famille, de la fratrie et de l'entourage durant le processus de deuil.

. Notions de pharmacologie :

- les différentes classes de médicaments non injectables ;

- les différentes formes médicamenteuses ;

- les différents modes d'administration des médicaments ;

- les conséquences de la prise de médicaments sur l'organisme.

. Douleur chez l'enfant :

- les spécificités de la douleur chez l'enfant : nouveau né, nourrisson, grand enfant..) ;

- les manifestations aux différents âges et situations ;

- les différents outils d'évaluation de la douleur ;

- les moyens non médicamenteux de prévention de la douleur.

. Outils infirmiers :

- la démarche de soins ;

- les protocoles de soins ;

- les transmissions ciblées.

• *Savoirs pratiques*

En collaboration avec l'infirmière , la puéricultrice, la sage femme:

. Lavage antiseptique des mains.

. Adaptation des soins de la vie courante à l'état d'altération de la santé de l'enfant et Installation de l'enfant dans une position confortable en lien avec sa pathologie.

. Surveillance du nouveau né : adaptation à la vie extra utérine.

. Surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages :

- enfant porteur d'attelles, de plâtres, de tractions ;

- enfant porteur de drains ;

- enfant sous perfusions ;

- enfant sous dialyse ;

- enfant en milieu stérile ;
- enfant ayant une alimentation entérale ;
- enfant sous oxygénothérapie.

. Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer l'enfant

. Surveillance des régimes alimentaires

. Douleur :

- Evaluation de la douleur ;
- Adaptation des moyens non médicamenteux de prévention de la douleur.

. Pratiques professionnelles :

- Aide à la prise de médicaments sous forme non injectable
- Surveillance, réalisation, renouvellement des pansements non médicamenteux
- Soins à l'enfant porteur d'entérostomie cicatrisée.
- Administration un aérosol non médicamenteux
- Pose de collecteurs externes.
- Recueil des données biologiques des urines par lecture instantanée
- Détection et réalisation des soins pour les parasitoses externes
- Prévention et soins des escarres
- Réalisation des soins de bouche non médicamenteux
- Aide à la mobilisation
- Préparation de l'enfant en vue d'une intervention
- Préparation de la chambre de l'enfant pour le retour du bloc opératoire

. Hygiène et entretien du matériel :

- Entretien et désinfection des incubateurs
- Préparation et entretien du chariot de soins
- Préparation, rangement, nettoyage du matériel.

• Niveau d'acquisition et limites d'exigence

Les connaissances concernant les pathologies les plus courantes sont en lien avec les soins réalisés
Les règles d'hygiène, de sécurité, de confort et d'économie sont rappelées dans l'apprentissage de chaque soin

Les conditions réglementaires du travail en collaboration avec l'infirmière, la puéricultrice ou la sage femme, sont rappelées lors de l'apprentissage de chaque soin

L'apprentissage d'une dextérité manuelle ne doit pas faire oublier la prise en compte des besoins de l'enfant

La contribution de l'auxiliaire de puériculture dans la démarche de soins est clarifiée

• Evaluation :

Critères de résultat :

- La manière de réaliser le soin prend en compte l'âge de l'enfant, ses habitudes, sa culture, sa demande relative à son intimité et à son mode de vie et à la présence ou l'absence des parents.
- Les informations essentielles sont sélectionnées en vue d'adapter les soins à l'enfant.
- L'accord de l'enfant est recherché dans la mesure du possible.
- Les informations cliniques essentielles pour la réalisation du soin et les priorités sont recherchées et prises en compte.
- Le matériel nécessaire est prévu avant les soins.

- Les soins réalisés sont conformes aux consignes données et aux protocoles établis dans l'unité du début à la fin du soin.
- Les informations essentielles sont sélectionnées en vue d'adapter les soins à l'enfant.
- Tout est remis en ordre en fin de soin.

Critères de compréhension :

- Le candidat explique le recueil des informations essentielles à la réalisation des soins.
- Le candidat explique comment il a informé l'enfant (et/ou ses parents) sur le soin et a cherché à recueillir son adhésion.
- Le candidat explique comment il a réconforté l'enfant après le soin.
- Le candidat explique les points clés de la réalisation du soin et les besoins de réajustement éventuel.

Module 4 : Ergonomie.

Compétence : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

Objectifs de formation

Etre capable de :

- Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention notamment lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des transports de matériel ;
- Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies, à l'utilisation du matériel médical et aux accidents domestiques ;
- Installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux ;
- Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe.

Savoirs associés

• *théoriques et procéduraux*

- . **Le système locomoteur : anatomie et physiologie, le mouvement.**
- . **Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain.**
- . **Les accidents dorso-lombaires.**
- . **Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients.**
- . **Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes.**
- . **Les différentes méthodes de manutention.**
- . **Techniques de prévention des accidents dorsolombaires.**
- . **Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.**
- . **Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.**

• *Savoirs pratiques*

- . **Exercices pratiques : les positions et attitudes professionnelles correctes.**
- . **Installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.**
- . **Mobilisation, aide à la marche, déplacements.**
- . **Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses.**

. Prévention des chutes.

• Niveau d'acquisition et limites d'exigence

Les conséquences du port des charges lourdes seront traitées en lien avec des lieux et des conditions d'exercice variées (matériel présent, locaux...).

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide au déplacement et à la mobilisation sera précisé en liaison avec les autres professionnels.

Les règles de sécurité et les principes déontologiques seront analysés au regard des situations spécifiques.

• Evaluation

Critères de résultat

- Les activités d'installation et de mobilisation de la personne, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisés de façon confortable et en sécurité, en tenant compte de son état, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux.
- Le matériel est choisi de façon correcte, selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice.
- Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient.

Critères de compréhension

- Le choix des gestes, des activités, des matériels et des techniques utilisés en fonction de l'état de la personne est justifié.

Module 5 : Relation – Communication

Compétence : Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage.

Objectifs de formation

Etre capable de :

- Ecouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion ;
- Expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante ;
- Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ;
- Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur ;
- Identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en sachant prendre une distance juste et efficace par rapport à la personne et à sa situation ;
- Repérer les comportements en groupe et proposer des interventions adaptées ;
- Adapter son mode de relation : toucher, contact visuel ou parole à la situation de la personne.

Savoirs associés

- ***théoriques et procéduraux***

- . **Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social.**

- . **Relation et communication :**

- les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ;
- les facteurs influençant la communication.

- . **Information et droits des patients**

- . **La charte du patient hospitalisé et les textes spécifiques :**

- la loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade ;
- le secret médical, le secret professionnel ;
- le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'information du patient ;
- la maltraitance.

- . **Soins palliatifs et accompagnement des personnes en fin de vie :**

- concept de mort : approche culturelle et religieuse ;
- psychologie et personne en fin de vie ;
- soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie ;
- prise en charge des personnes décédées et soutien de la famille et de l'entourage ;
- notions législatives et réglementaires.

- . **Les techniques de communication :**

- observation ;
- entretien ;
- communication verbale et non verbale ;
- le jeu et l'animation.

- . **Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel.**

- . **Démarche d'information et d'éducation.**

- ***Savoirs pratiques***

- . **Accueil et information de la personne et de son entourage.**

- . **Ecoute et re-formulation.**

- . **Communication verbale et non verbale.**

- . **Adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins.**

- . **Accompagnement d'une personne en fin de vie et accompagnement de son entourage.**

- . **Education d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie.**

- . **Participation à la démarche éthique.**

- ***Niveau d'acquisition et limites d'exigence***

Les techniques de base de la communication sont développées.

Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées.

Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont identifiées.

- ***Evaluation***

Critères de résultat

- Une relation de confiance est établie ;
- La communication est adaptée en fonction de l'état de la personne.
- L'information donnée est comprise par la personne et par son entourage.
- Les attentes de la personne sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte.
- Des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence.

Critères de compréhension :

- Les points forts et les points faibles sont identifiés dans une situation de relation donnée.
- Les difficultés rencontrées dans les situations relationnelles difficiles et les moyens pour y répondre sont explicités.
- La notion de respect de la personne est commentée.

Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers

Compétence : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Objectifs de formation

Etre capable de :

Savoir-faire :

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ;
- Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ;
- Utiliser les techniques de nettoyage appropriées pour lutter contre les infections, notamment nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à prévenir les infections ;
- Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ;
- Installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne
- Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées ;
- Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ;
- Repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils bio-médicaux et alerter.

Savoirs associés

• théoriques et procéduraux

. Infection et désinfection :

- les mécanismes de l'infection ;
- les techniques de nettoyage, de bio-nettoyage, de désinfection et de stérilisation.

. Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier

- risques d'accident d'exposition au sang ;
- les risques infectieux dans différents milieux de soins ;
- les maladies nosocomiales.

. Prévention des risques liés et à la sécurité en milieu hospitalier

- normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
- commissions de vigilance ;
- formalités de déclaration d'accident ;
- rôle du comité d'hygiène et de sécurité.

. Les circuits des déchets à l'hôpital :

- les différents types de déchets et de contenants ;
- les obligations légales et réglementaires des établissements.

. Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits.

. Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.

. Règles concernant l'isolement des patients.

- . Règles concernant l'élimination des déchets.
- . Règles concernant le stockage des produits.

- *Savoirs pratiques*

- . Hygiène quotidienne de l'environnement du patient.
- . Nettoyage et désinfection des matériels et les locaux.
- . Prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels.
- . Isolement des patients : règles, précautions.
- . Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais.
- . Entretien, à pré-désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques.
- . Montage, entretien et surveillance du matériel de soins :
 - pour oxygénothérapie ;
 - pour aspiration ;
 - . pour recueil des urines ;
 - . pour le transport des patients ;
 - pour l'hygiène ;
 - le chariot de soins ;
 - le chariot de linge ;
 - pour le matériel chirurgical divers.
- . Règles de prévention des accidents d'exposition au sang.

- *Niveau d'acquisition et limites d'exigence*

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans la prévention des maladies nosocomiales est approfondi.

Evaluation

Critères de résultat

- Les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés au type de nettoyage réalisé et aux spécificités des locaux.
- Les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés.

Critères de compréhension

- Les risques d'infections nosocomiales et les moyens de lutte sont identifiés et expliqués.
- Les conséquences des infections nosocomiales sont identifiées.
- Les erreurs réalisées ou les risques d'erreur et leurs conséquences sont identifiés dans une situation donnée.

Module 7 : Transmission des informations.

Compétence : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.

Objectifs de formation

Etre capable de :

- Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin ou d'une activité ;

- Rechercher, organiser et hiérarchiser l'information concernant la personne et son entourage et permettant de prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses goûts, son régime, ... ;
- Transmettre les informations liées à la réalisation du soin ou de l'activité et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
- S'exprimer au sein de l'équipe en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel ;
- Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins et des activités en appliquant les règles ;
- Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel ;

Savoirs associés

- *théoriques et procéduraux*

- . **Information et continuité des soins**

- . **Transmissions des données** : la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation.

- . **Informatique** : notions globales, application à la santé, règles d'informatique et libertés.

- . **Dossier de soins** : composition du dossier de soins, réglementation, responsabilité.

- . **Recherche des informations concernant un patient** : lecture des documents.

- . **Transmission de l'information** : orale, écrite, ciblée.

- . **Modalités d'écriture et de lecture des documents concernant le patient**

- . **Réunions de transmission, de synthèse, de réflexion autour du patient**

- *Savoirs pratiques*

- . **Prise de parole en groupe** : demander et transmettre de l'information.

- . **Utilisation de logiciels dédiés.**

- . **Utilisation du dossier de soins** : courbes, diagrammes, descriptions, observations rédigées.

- *Niveau d'acquisition et limites d'exigence*

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans la transmission des informations est approfondi.

Les modalités de transmissions sont étudiées en rapport aux différentes situations professionnelles

- *Evaluation*

Critères de résultat

- Les informations essentielles relatives à la situation de la personne sont recherchées et transmises par écrit et par oral.
- Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés.

Critères de compréhension :

- L'importance de la transmission des informations et les moyens de l'assurer efficacement sont expliqués.
- Les conséquences d'une mauvaise transmission sont expliquées.

Module 8 : Organisation du travail.

Compétence : Organiser son travail dans une équipe pluriprofessionnelle.

Objectifs de formation

Etre capable de :

- Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences infirmières et des autres professionnels ;
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service ;
- Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'un groupe de personnes
- Utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité ;
- Contribuer à l'élaboration des projets de soins et/ou des projets éducatifs ;

Savoirs associés

- ***théoriques et procéduraux***

. **Les différentes professions de santé, professions sociales et éducatives et les limites de leur champ de compétences.**

. **La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur.**

. **Notions d'organisation du travail, droit du travail.**

. **Les outils de planification des soins.**

. **Formation des pairs.**

. **Règles d'organisation de l'activité dans une équipe de soins :**

- la journée de travail : actions quotidiennes, à la semaine, au mois ;
- les rythmes de travail et leur utilité ;
- l'organisation du travail dans un groupe : quand, avec qui, pour quoi faire.

. **législation du travail.**

. **Règles d'encadrement d'un stagiaire :** objectifs de stage, tutorat, évaluation.

- ***Savoirs pratiques***

. **Organisation du travail en fonction de la quantité des activités, des urgences, et des priorités.**

. **Planification du travail en fonction du travail des autres membres de l'équipe.**

. **Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soins.**

. **Encadrement des stagiaires ou des nouveaux collègues :**

- projet d'encadrement ;
- tutorat ;
- évaluation.

. **Participation à des groupes de travail et contribution à l'élaboration de projets.**

- ***Niveau d'acquisition et limites d'exigence***

Le rôle et la participation de chaque membre de l'équipe de travail sont abordés.

Le résultat en terme de production d'un travail d'équipe est analysé et valorisée, les moyens pour y parvenir sont traités.

- ***Evaluation***

Critères de résultat

- L'activité du candidat prend en compte celle des autres membres de l'équipe.

Critères de compréhension

- L'importance de la prise en compte de l'activité des autres professionnels de l'équipe est expliquée.
- Le candidat explique qui sont les membres de l'équipe de travail, quel est son positionnement dans l'équipe et les limites de son champ d'intervention.

7. MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement-apprentissage.

Il importe de veiller à la cohérence de l'évaluation avec les objectifs de formation

Les critères d'évaluation sont définis au regard des objectifs de formation, les indicateurs d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés dans le cadre du projet pédagogique des instituts.

Pour élaborer les indicateurs d'évaluation, il est nécessaire de

- délimiter ce qui doit être évalué en raison de sa pertinence par rapport aux compétences visées ;
- sélectionner des modalités d'évaluation qui renseignent valablement sur le niveau d'acquisition réellement attendu chez les étudiants ;
- diversifier les situations d'évaluation ;
- rendre explicite aux étudiants les indicateurs et critères pris en compte pour l'évaluation.

Evaluation des modules de formation

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés :

- *épreuves écrites* : questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites. La correction de ces épreuves est assurée par les puéricultrices enseignants permanents de l'institut de formation dont relève le candidat au diplôme et/ou les enseignants extérieurs à l'institut et participant à la formation ;
- *épreuves orales* : entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème. Elles peuvent être individuelles ou collectives. L'évaluation de ces épreuves est assurée par les puéricultrices enseignants permanents de l'institut dont relève le candidat et/ou les enseignants extérieurs à l'institut et participant à la formation ;
- *épreuves pratiques* : préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques ou en structure de soins ou dans un établissement d'accueil de la petite enfance ;
- *mises en situation professionnelle (MSP)* :
Le candidat prend soin d'un enfant ou d'un groupe d'enfants dans la réalisation d'un ou plusieurs soins et d'une ou plusieurs activités d'éveil.
Le module 1 et le module 3 font l'objet d'une MSP.
L'une des deux MSP se situe en fin de formation et est organisée sous le contrôle de la DDASS. Pour cette mise en situation professionnelle, la seconde, le représentant de la formation est extérieur à l'institut de formation dont dépend l'élève auxiliaire de puériculture.

Les MSP se déroulent dans des structures où le candidat est en stage depuis au moins cinq jours.

La durée d'une mise en situation professionnelle est de 1 heure 30 au maximum.

Les examinateurs de la première mise en situation professionnelle sont au nombre de deux personnes :

une puéricultrice, enseignante permanente dans un institut de formation d' auxiliaires de puériculture ou institut de formation de puéricultrices ou d' IFSI et en priorité, une auxiliaire de puériculture, ou une puéricultrice ou une infirmière ou une sage-femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un cadre de santé.

Les examinateurs de la seconde mise en situation professionnelle sont au nombre de trois personnes :

une puéricultrice, enseignante permanente dans un institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou dans un institut de formation de puéricultrices ou dans un institut de formation en soins infirmiers et une auxiliaire de puériculture et une puéricultrice, ou une infirmière ou une sage-femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un cadre de santé.

- Les deux derniers membres doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans et exercer au sein de la structure dans laquelle se déroule la mise en situation professionnelle.

Chaque mise en situation professionnelle se décompose en deux parties :

- . analyse de la situation d'un enfant ou d'un groupe d'enfants dans le cadre de la participation à la démarche de soins (DDS) : présentation du ou des enfants;
- . réalisation d'une ou plusieurs activités d'éveil , ou d'un ou plusieurs soins.

- **La validation du module 3** comporte l'obligation de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.

Les modalités d'évaluation et de validation de chaque module de formation sont définies dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

2- Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation et de validation des modules de formation

Modules	Epreuves	Modalités Complémentaires	Notation	Conditions de validation du module
1	Une épreuve écrite en deux parties : . une série de questions (QROC et/ou QCM) . un cas clinique et Une épreuve de MSP auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et réalisation d'une ou deux activités d'éveil ou d'un ou deux soins.	Durée : 2 heures. Epreuve anonyme.	Sur 20 points : . questions sur 8 points . cas clinique sur 12 points Sur 20 points : . participation DDS sur 8 points . réalisation du ou des soins sur 12 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles.
2	Une épreuve écrite : . une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure 30 Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
3	Une épreuve de MSP auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et réalisation de deux soins.		Sur 30 points : . participation DDS sur 10 points . réalisation du ou des soins sur 20 points	. Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins. . Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.
4	Une épreuve pratique.	Organisée à l'institut ou en structure de soins ou dans un établissement d'accueil de la petite enfance.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
5	Une épreuve écrite et orale : . formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage . argumentation orale du document	Travail personnel. Durée de l'oral : 20 mn maximum.	Sur 20 points : . document écrit sur 12 points . argumentation orale sur 8 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
6	Une épreuve écrite : . une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
7	Une épreuve écrite ou orale: . un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques.	Durée : 1 heure.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
8	Une épreuve écrite : . un cas concret présentant un contexte de travail.	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Evaluation des stages cliniques

- Coursus intégral de formation :

- . à chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base du support d'évaluation prévu en annexe 2 du présent arrêté ;
- . pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation ;
- . au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences ;
- . chaque compétence est validée si l'élève auxiliaire de puériculture obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

- Coursus partiel de formation :

- . pour chaque stage correspondant à un module de formation, le candidat est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée, à partir des critères définis pour chaque compétence dans l'annexe 2 du présent arrêté
- . l'unité de compétences est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne